

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2087 :

Ville de Saint-Pierre : candidature au label "Ville d'Art et d'Histoire"

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire



Accusé de réception en préfecture
974-219740104-23-2025-1022-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception en préfecture : 27/10/2025

David LORION

Affaire n°42/2087 : Ville de Saint-Pierre : candidature au label "Ville d'Art et d'Histoire".

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée qu'engagée dans des actions de valorisation de protection et de valorisation de son patrimoine depuis plus de 25 ans, la Ville de Saint-Pierre désire candidater au label « Villes d'art et d'histoire », une distinction de qualité qui récompense les territoires investis dans la protection et la valorisation de leur patrimoine architectural, rural, paysager, industriel et culturel.

Créé en 1985 par le Ministère de la Culture en partenariat avec les collectivités territoriales, ce label a vocation à distinguer les communes qui s'engagent à mettre en œuvre une politique de sensibilisation et d'animation valorisante à destination des habitants et des touristes pour qu'ils puissent découvrir les richesses patrimoniales de leur territoire. Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire labellisés regroupe aujourd'hui 203 collectivités. Les objectifs du label sont ainsi définis :

- Mettre en valeur les patrimoines bâtis, anciens et contemporains, la ville, les quartiers, les paysages, les savoir-faire et les patrimoines immatériels ;
- Transmettre aux différentes générations les clefs de lecture de sa ville et de son évolution ;
- Sensibiliser aussi bien les habitants que les visiteurs, en particulier le jeune public, à leur environnement, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- Étudier le territoire par la réalisation de travaux de recherches qui contribuent à mieux éclairer les connaissances propres à son histoire et être utilisés dans le cadre des documents d'urbanisme ;
- Favoriser l'attractivité du territoire en développant pleinement le tourisme culturel ;
- Dialoguer avec les habitants, diffuser des publications et mettre à disposition des outils de compréhension et de médiation du patrimoine.

Depuis 2016, les collectivités candidates doivent désormais réaliser un dossier pour être éligibles au label. Ce document doit permettre, au jury composé de représentants de la DAC, d'évaluer la pertinence de chaque demande. Il doit être composé :

- d'une présentation écrite du périmètre et d'une argumentation de ce choix.
- d'une présentation détaillée des politiques mises en œuvre par la municipalité dans le domaine de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme et du paysage.

Un dossier, préparé par l'Animateur de l'architecture de la ville, sera présenté en prochaine CRPA (Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture) par le Maire pour candidater au label « Ville d'Art et d'histoire ».

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE L'AUTORISER à faire acte de candidature au Label « Ville d'art et d'histoire ».**
- **D'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à effectuer toutes les démarches et SIGNER tous les documents relatifs à la candidature de la Ville de Saint-Pierre au label «Ville d'art et d'histoire».**



P/EXTRAIT CONFORME.
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
97422-2022-42-2087-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025